

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

Procès-verbal de la séance ordinaire publique du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, tenue le mardi 28 février 2023, de 19 h à 21 h 38, au centre administratif du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, 157, rue Saint-Louis, Montmagny, à laquelle les administrateurs présents forment quorum.

Sont présents

Mesdames

Roxanne Béland Mélanie Desrosiers Caroline Jean Hayette Laouari Catherine Lemelin Caroline Rouleau Brigitte Talbot

Messieurs

Jean-François Anctil Éric Deschênes Dany Garant

Administrateurs formant quorum

M. Jean-Marc Jean, directeur général M. Pierre Coté, secrétaire général

## 1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté le quorum, la présidente, Mme Hayette Laouari, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes du public.

# 2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-CSSCS-23-02-28-01

IL EST PROPOSÉ par madame Caroline Jean et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adopté.-

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

Séance ordinaire publique du mardi 28 février 2023, à 19 h au centre administratif du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud 157, rue Saint-Louis Montmagny

### ORDRE DU JOUR

- 1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC
- 4.- AGENDA DE CONSENTEMENT
  - 4.1- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire publique du conseil d'administration du mardi 24 janvier 2023
- 5.- DOSSIERS PRIORITAIRES
  - 5.1- Démission de deux membres administrateurs et avis de désignation
  - 5.2- Nomination des administrateurs aux postes vacants des divers comités pour terminer l'année scolaire 2022-2023
  - 5.3- Adhésion à l'Union réciproque d'assurance scolaire du Québec
  - 5.4- Règles budgétaires des écoles Secteur des jeunes : année scolaire 2023-2024
  - 5.5- Règles budgétaires des centres : année scolaire 2023-2024
  - 5.6- Nomination de l'auditeur externe pour les années scolaires 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025
  - 5.7- Adjudication du contrat pour la construction d'une nouvelle école primaire à Saint-Damien-de-Buckland en remplacement de l'école primaire des Rayons-de-Soleil
  - 5.8- Adjudication du contrat pour la mise à niveau de l'école primaire Saint-François-Xavier (phase 2) (L'Islet)
- 6.- RAPPORT DES COMITÉS
  - 6.1- Comité de gouvernance et d'éthique
  - 6.2- Comité de vérification
  - 6.3- Comité des ressources humaines
  - 6.4- Comité consultatif du transport des élèves
- 7.- INFORMATIONS
  - 7.1- Dépôt des déclarations annuelles de conflit d'intérêts des membres du conseil d'administration
- 8.- SUJETS DIVERS
- 9.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté.-

## 3.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Michel Lamarche, membre du personnel du Centre de services scolaire de la Côtedu-Sud à la retraite, souhaite obtenir des précisions quant au choix du nom de la nouvelle piste d'athlétisme de l'école secondaire Louis-Jacques-Casault. Cette décision sera prise ultérieurement par les membres du conseil d'établissement de l'école.

### 4.- AGENDA DE CONSENTEMENT

# 4.1- <u>Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire publique</u> du conseil d'administration du mardi 24 janvier 2023

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'administration peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six (6) heures avant le début de la séance où il est approuvé;

CA-CSSCS-23-02-28-02

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Brigitte Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire publique du mardi 24 janvier 2023;

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire publique du mardi 24 janvier 2023 soit approuvé tel que déposé.

Approuvé.-

## 5.- DOSSIERS PRIORITAIRES

## 5.1- Démission de deux membres administrateurs et avis de désignation

Le secrétaire général, M. Pierre Côté, avise les membres du conseil d'administration de la démission de M. Karl-Anthony Turgeon, à titre de membre issu du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires et de M. Richard Pierre, à titre de membre issu du milieu communautaire, sportif ou culturel. Les démissions étaient effectives à compter du 7 février 2023.

M. Côté indique les fins de mandat prévues des membres du conseil d'administration et les encadrements relatifs aux avis de désignation.

Considérant que sept avis de désignation sont à publier pour sept postes dont le mandat est de trois ans, soit jusqu'au 30 juin 2026.

Considérant que trois autres postes seront à pourvoir pour la durée non écoulée des mandats, soit le 30 juin 2025.

Les membres du conseil d'administration sont favorables de procéder simultanément aux avis de désignation de l'ensemble des postes à pourvoir au plus tard le 15 avril prochain.

# 5.2- Nomination des administrateurs aux postes vacants des divers comités pour terminer l'année scolaire 2022-2023

Le secrétaire général, M. Pierre Côté, et le directeur général, M. Jean-Marc Jean, présentent le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU** l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* indiquant que le conseil d'administration du centre de services scolaire doit instituer un comité de gouvernance et d'éthique, un comité de vérification et un comité des ressources humaines et peut également instituer tout autre comité pour l'assister dans l'exercice de ses fonctions ou pour l'étude de questions particulières;

ATTENDU la démission de deux administrateurs;

**ATTENDU** l'élection d'un administrateur en tant que membre parent du district n° 3 le 15 novembre 2022;

ATTENDU les délibérations des membres du conseil d'administration.

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-François Anctil et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

**QUE** le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud procède, pour terminer l'année scolaire 2022-2023, à la nomination des administrateurs aux divers comités, selon ce qui suit :

COMITÉ DE VÉRIFICATION			
(3 ADMINISTRATEURS, DONT LA PRÉSIDENTE QUI	EST DÉSIGNÉE D'OFFICE)		
Administrateur (présidente)	Hayette Laouari		
Administratrice	Caroline Jean		
Administrateur	Dany Garant		
Directrice du Service des ressources financières	Annie Ménard		
Directeur général	Jean-Marc Jean		
COMITÉ DES RESSOURCES HUN	MAINES		
(3 ADMINISTRATEURS)			
Administratrice	Mélanie Desrosiers		
Administratrice	Catherine Lemelin		
Administrateur	Poste vacant		
Directeur du Service des ressources humaines	Nicolas Turcotte		
Directeur général	Jean-Marc Jean		
COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D	ÉTHIQUE		
(3 ADMINISTRATEURS)			
Administrateur	Jean-François Anctil		
ninistrateur Éric Deschênes			
Administrateur	Dany Garant		
Directeur général	Jean-Marc Jean		
Secrétaire général	Pierre Côté		

Adopté.-

## 5.3- Adhésion à l'Union réciproque d'assurance scolaire du Québec

Mme Catherine Lemelin, membre administratrice, quitte temporairement la séance. Le quorum est toutefois maintenu.

Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, présente le contexte de cette résolution.

Mme Myriam Matte, coordonnatrice au Service des ressources matérielles, présente un document concernant l'assurance autogérée et assiste les membres du conseil d'administration en vue d'une prise de décision relative à l'adhésion à l'Union réciproque d'assurance scolaire du Québec.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU** les hausses importantes des primes des assureurs privés pour les protections d'assurance responsabilité civile depuis les cinq dernières années;

**ATTENDU** les conclusions de l'étude actuarielle de faisabilité d'un regroupement de 62 centres de services scolaires et commissions scolaires démontrant la faisabilité et la viabilité d'une assurance autogérée sous la forme d'une union réciproque (ci-après : l'union) prévue à la *Loi sur les assureurs* (RLRQ., c. A-32.1);

CA-CSSCS-23-02-28-03

**ATTENDU QUE** les analyses actuarielles démontrent que la viabilité de l'union repose sur un engagement des membres pour une première période de cinq ans;

**ATTENDU QUE** la participation à l'union réciproque constitue un niveau de protection équivalent et parfois supérieur à celle du marché privé;

**ATTENDU QUE** les primes à prévoir sur les cinq ans seront équivalentes ou moindres en estimant les augmentations à prévoir des assureurs privés et que l'union aura ainsi accumulé un Fonds de réserve important pour sa pérennité;

**ATTENDU QUE**chaque membre de l'union doit désigner un représentant parmi les cadres et hors-cadres de son organisation pour le représenter;

**ATTENDU** le projet de convention déposé soumis avec les présentes.

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Mélanie Desrosiers et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud adhère à l'union réciproque pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2028;

**D'AUTORISER** M. Jean-Marc Jean, directeur général, à signer la convention des membres pour et au nom du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud et de prendre toutes mesures ou actions nécessaires à y donner plein effet;

**DE DÉSIGNER** Mme Myriam Matte, coordonnatrice du Service des ressources matérielles, à titre de représentante du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud.

Adopté.-

## 5.4- Règles budgétaires des écoles - Secteur des jeunes : année scolaire 2023-2024

Mme Catherine Lemelin, membre administratrice, rejoint la séance.

Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, présente le contexte de cette résolution.

La directrice du Service des ressources financières, Mme Annie Ménard, assiste les membres du conseil d'administration relativement aux règles budgétaires des écoles – Secteur des jeunes : année scolaire 2023-2024.

Mme Caroline Jean, présidente du comité de vérification, recommande l'adoption des règles budgétaires des écoles – Secteur des jeunes : 2023-2024.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire établit, en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources, les objectifs et les principes de la répartition de ses revenus;

**ATTENDU QU**'en vertu des articles 275.1 et 275.2 de la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire répartit ses ressources financières entre les établissements et doit rendre publics les objectifs, les principes de cette répartition;

**ATTENDU** l'orientation de décentralisation en lien avec les règles budgétaires du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);

CA-CSSCS-23-02-28-04

ATTENDU l'échéancier de préparation et d'adoption du budget du centre de services scolaire;

ATTENDU la recommandation favorable du comité de vérification à la suite de l'analyse en comité de travail des Règles budgétaires des écoles – Secteur des ieunes: année scolaire 2023-2024.

CA-CSSCS-23-02-28-05

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Deschênes et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE les membres du conseil d'administration autorisent l'adoption des règles budgétaires des écoles telles que rédigées au document Règles budgétaires des écoles - Secteur des jeunes : année scolaire 2023-2024;

QUE ce document fasse partie de la résolution comme s'il y était cité tout au long.

Adopté.-

#### 5.5-Règles budgétaires des centres : année scolaire 2023-2024

Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, présente le contexte de cette résolution.

La directrice du Service des ressources financières, Mme Annie Ménard, assiste les membres du conseil d'administration relativement aux règles budgétaires des centres : année scolaire 2023-2024.

Mme Caroline Jean, présidente du comité de vérification, recommande l'adoption des règles budgétaires des centres : année scolaire 2023-2024.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU Qu'en vertu de l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique, le centre de services scolaire établit, en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources, les objectifs et les principes de la répartition de ses revenus;

ATTENDU QU'en vertu des articles 275.1 et 275.2 de la Loi sur l'instruction publique, le centre de services scolaire répartit ses ressources financières entre les établissements et doit rendre publics les objectifs, les principes de cette répartition;

ATTENDU l'orientation de décentralisation en lien avec les règles budgétaires du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);

ATTENDU l'échéancier de préparation et d'adoption du budget du centre de services scolaire;

ATTENDU la recommandation favorable du comité de vérification à la suite de l'analyse en comité de travail des Règles budgétaires des centres : année scolaire 2023-2024.

CA-CSSCS-23-02-28-06

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par madame Brigitte Talbot et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE les membres du conseil d'administration autorisent l'adoption des règles budgétaires des centres telles que rédigées au document Règles budgétaires des centres : année scolaire 2023-2024;

QUE ce document fasse partie de la résolution comme s'il y était cité tout au long.

Adopté.-

# 5.6- Nomination de l'auditeur externe pour les années scolaires 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025

Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, présente le contexte de cette résolution.

La directrice du Service des ressources humaines, Mme Annie Ménard, expose des renseignements complémentaires sur le processus d'appel d'offres.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 284 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud nomme parmi les membres de l'ordre professionnel de comptables mentionné au *Code des professions* (chapitre C-26) un vérificateur externe qui produit un rapport de vérification sur les opérations financières du centre de services scolaire;

**ATTENDU** l'appel d'offres public n° RF2023-002 publié le 30 janvier 2023 pour les services professionnels pour audit des états financiers 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025;

**ATTENDU QUE** les soumissions ont été ouvertes le 20 février 2023 à 11 h. Deux firmes ont déposé une soumission conforme. Les résultats sont inscrits au tableau comparatif ci-dessous :

Entreprise	2022-2023		2023-2024		2024-2025		Total pour les 3 ans (avant taxes)
	31 mars	30 juin	31 mars	30 juin	31 mars	30 juin	
Raymond Chabot Grant Thornton	12 200 \$	31 250 \$	12 600 \$	32 200 \$	12 975 \$	33 150 \$	134 375 \$
Mallette	8 400 \$	36 225 \$	8 925 \$	37 930 \$	9 450 \$	39 745 \$	140 675 \$

CA-CSSCS-23-02-28-07

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par madame Roxanne Béland et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

**QUE** le contrat soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Raymond Chabot Grant Thornton de Montmagny, auditeur externe du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud pour les années scolaires 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025;

**QUE** la directrice du Service des ressources financières, madame Annie Ménard, soit autorisée à signer tous les documents contractuels relatifs à ce contrat.

Adopté.-

## 5.7- Adjudication du contrat pour la construction d'une nouvelle école primaire à Saint-Damien-de-Buckland en remplacement de l'école primaire des Rayonsde-Soleil

Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU** l'appel d'offres public publié le 10 janvier 2023 pour le projet AE138-211 concernant les travaux de construction d'une nouvelle école primaire dans la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland en remplacement de l'école primaire des Rayons-de-Soleil;

**ATTENDU QUE** les soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 21 février 2023 pour ce projet;

**ATTENDU** l'avis ci-joint de la firme Onico recommandant l'octroi du contrat à Construction Marc Drolet inc. ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 15 851 300 \$ (avant taxes);

**ATTENDU QUE** ce projet s'inscrit dans le cadre de la mesure 50631 *Remplacement de bâtiment* du ministère de l'Éducation du Québec, autorisé dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures 2021-2031*;

**ATTENDU** la demande de contribution financière additionnelle adressée au ministère de l'Éducation du Québec le 21 février 2023 afin de compléter le financement au montant ajusté aux coûts de construction.

CA-CSSCS-23-02-28-08

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Deschênes et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le contrat pour les travaux de construction d'une nouvelle école primaire à Saint-Damien-de-Buckland, en remplacement de l'école primaire des Rayons-de-Soleil, soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Marc Drolet inc. pour un montant de 15 851 300 \$ (avant taxes), le tout conditionnellement à la confirmation du financement additionnel du ministère de l'Éducation du Québec;

**QUE** le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

# 5.8- Adjudication du contrat pour la mise à niveau de l'école primaire Saint-François-Xavier (phase 2) (L'Islet)

Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU QU'**un appel d'offres public a été publié le 5 décembre 2022 pour le projet MB150-211 concernant les travaux de mise à niveau de l'école primaire Saint-François-Xavier (phase 2);

**ATTENDU QUE** les soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 26 janvier 2023 pour ce projet;

**ATTENDU** l'avis ci-joint de la firme Atelier Guy Architectes recommandant l'octroi du contrat à Construction Langis Normand inc. ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 1 019 000,00 \$ (avant taxes);

**ATTENDU QUE** ce projet s'inscrit dans le cadre de la mesure 50620 reçue du ministère de l'Éducation pour l'année 2021-2022.

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Brigitte Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** le contrat pour les travaux de mise à niveau de l'école primaire Saint-François-Xavier (phase 2) soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Langis Normand inc. pour un montant de 1 019 000,00 \$ (avant taxes);

**QUE** le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

CA-CSSCS-23-02-28-09

## 6.- RAPPORT DES COMITÉS

## 6.1- Comité de gouvernance et d'éthique

M. Jean-François Anctil, président du comité de gouvernance et d'éthique, indique qu'il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance du conseil d'administration et que la prochaine rencontre se tiendra le 14 mars 2023. M. Anctil rappelle qu'il y a dépôt des déclarations annuelles de conflit d'intérêts des membres du conseil d'administration lors de la présente séance. Voir point 7.1.

### 6.2- Comité de vérification

Mme Caroline Jean, présidente du comité de vérification, présente les sujets discutés lors de la rencontre du 13 février dernier, entre autres, règles budgétaires des écoles – Secteur des jeunes : année scolaire 2023-2024, règles budgétaires des centres : année scolaire 2023-2024, appel d'offres de l'auditeur externe pour les années scolaires 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 ainsi que du prochain compte de taxe scolaire. Mme Jean informe les membres du conseil d'administration que lors de l'envoi du prochain compte de taxe scolaire, un document joint expliquera la nouvelle gouvernance du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud.

### 6.3- Comité des ressources humaines

Mme Mélanie Desrosiers, présidente du comité des ressources humaines, présente les sujets discutés lors de la rencontre du 14 février dernier. Il y a eu élaboration du calendrier des opérations relatives à l'évaluation de la direction générale. Mme Desrosiers présente le calendrier aux membres du conseil d'administration.

Autre sujet discuté, le profil de compétences attendues des directions d'établissement. Les membres du conseil d'administration sont invités à émettre leurs commentaires sur ce profil avant le 21 mars prochain. À la fin mars, le comité des ressources humaines prévoit sonder les conseils d'établissement sur ce profil de compétence des directions d'établissement.

## 6.4- Comité consultatif du transport des élèves

Mme Brigitte Talbot, présidente du comité consultatif du transport des élèves, présente les sujets discutés lors de la rencontre du 21 février dernier. Mme Roxanne Béland, membre du comité, apporte également des renseignements complémentaires. Les principaux sujets étaient l'électrification du transport, la facturation des places disponibles, la campagne annuelle de sécurité dans le transport scolaire, le déplacement des élèves de 6<sup>e</sup> année des écoles primaires Provencher (Saint-Anselme) et Morissette (Sainte-Claire) vers l'école secondaire de Saint-Anselme, des changements dans le transport pour certains programmes du budget 2022-2023 du transport scolaire, des caméras dans les autobus pour certains parcours et de la formation offerte aux chauffeurs concernant l'intimidation et la violence. La prochaine rencontre est prévue le 13 juin 2023.

# 7.1- <u>Dépôt des déclarations annuelles de conflit d'intérêts des membres du conseil d'administration</u>

Le secrétaire général, M. Pierre Côté, confirme la réception des déclarations annuelles de conflit d'intérêt des membres du conseil d'administration. Malgré le dépôt de cette déclaration effectuée en novembre dernier, M. Dany Garant effectuera un ajout au document et le fera parvenir à M. Pierre Côté.

# 8.- SUJETS DIVERS

Aucun sujet.

# 9.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-CSSCS-23-02-28-10

Il EST PROPOSÉ par madame Roxanne Béland et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la séance soit levée à 21 h 38.

Mme Hayette Laouari, présidente

M. Pierre Côté, secrétaire général